

**DEC150938DR06**

**Décision portant nomination de Mme Catherine Zimmermann aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques ;

**Vu** la décision n°DEC150023INSU nommant M. Raphaël Pik aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 24 avril 2015 ;

Considérant que Mme Catherine Zimmermann a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 03 au 11 février 2004,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Catherine Zimmermann, IE1C, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Mme Catherine Zimmermann exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Catherine Zimmermann est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 26/03/2015

Le directeur de l'unité  
**Christian France-Lanord**

Visa du délégué régional du CNRS  
de l'Université de Lorraine  
**Philippe Piéri**

Visa du président  
**Pierre Mutzenhardt**

Lorra